

Article R4412-106 du Code du travail - Amiante et mesurage des empoussièrtements

Date de mise à jour : 1 Juin 2022

Notre analyse

La META (méthode de microscopie électronique à transmission analytique) est la méthode d'analyse pour le contrôle des niveaux d'empoussièrtement.

Article R4412-106 du Code du travail - Amiante et mesurage des empoussièrtements

L'empoussièrtement est mesuré selon la méthode de microscopie électronique à transmission analytique (META).

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Conseils aux employeurs :
Commander des mesures
d'amiante dans les
matériaux et dans l'air à
des organismes accrédités

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Conseils aux employeurs :
Décrypter un rapport
d'essai de mesures
d'empoussièrtement en
fibres d'amiante

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)